



## ÉNONCÉ D'ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE QUALITÉ

Chez TransCanada, nos valeurs d'entreprise, à savoir la collaboration, la responsabilité, l'intégrité et l'innovation constituent, en tant qu'élément clé visant à maximiser la valeur offerte à nos actionnaires, le fondement de notre engagement à l'égard de la gestion de la qualité. Selon, nous, les principes de qualité sont essentiels pour notre avantage concurrentiel en vue d'élaborer et d'exploiter des actifs de grande qualité et de répondre aux exigences de nos clients.

TransCanada s'est engagée à respecter les principes de qualité suivants :

- Nous croyons que les défauts sont évitables;
- Nous améliorons continuellement notre culture de la qualité;
- Nous adoptons des principes de gestion de la qualité qui servent de base pour fournir une valeur ajoutée à nos actionnaires;
- Nous nous efforçons de conclure des affaires avec des fournisseurs et des entreprises sous-traitantes qui partagent nos attentes en matière de qualité et travaillons avec ces entités en vue d'améliorer continuellement leurs systèmes.
- Nous communiquons clairement nos attentes relatives à la qualité pour ce qui est de nos procédés opérationnels, décisions et produits
- Nous contrôlons et améliorons continuellement notre performance en matière de qualité;
- Nous exerçons nos activités de manière à satisfaire, voire à excéder, toutes les lois et règlements en vigueur et les exigences internes afin de réduire au minimum les risques pour nos employés, fournisseurs, entreprises sous-traitantes et le public.

Nous encourageons le signalement de tous les dangers, éventuels dangers, incidents et quasi-incidents. Nous prenons tous les rapports au sérieux, procédons à une enquête qui vise à faire ressortir les faits et à garantir l'immunité aux personnes qui signalent, en toute bonne foi, des incidents et des problèmes. Les employés qui font des signalements de bonne foi seront protégés. Par signalement fait de bonne foi, on entend tout rapport fait de façon transparente, honnête, juste



et raisonnable, sans intention de nuire ou arrière-pensée. Le signalement fait de bonne foi vise à retirer toute protection aux employés qui font sciemment des rapports trompeurs et malveillants ou qui cherchent, en faisant un rapport de ce type, à éviter d'assumer leur propre négligence ou leur inconduite volontaire.

## RÉFÉRENCES ET LIENS

- [Questions and Comments](#)
- Quality Commitment Statement Poster